



Une impolitesse avec le coach de ma fille

Par **Sliter 50**, le **05/12/2018** à **17:53**

Bonjour

Lors d'une séance d'entraînement de ma fille une altercation a eut lieu
Avec son coach à la fin de la séance devant des temoin
Je site {je vais de mettre ma main sur la gueule }
Suite à cette colère de ma part que je reconnais sans aucune ambiguïté
Car ce n'est pas tolérable autour d'une enceinte sportive
Je viens d'apprendre que le coach a déposé plainte
De plus il viens de se mettre en arrêt maladies
N'étant pas coutumiers de ce genre de problème
Je m'inquiète de savoir se que je risque ?
Merci pour votre retour
Cordialement sliter

Par **morobar**, le **05/12/2018** à **18:05**

Bonjour,
[citation]Je site {je vais de mettre ma main sur la gueule } [/citation]
Faut-il lire plutôt:
"Je cite: " je vais te mettre ma main sur la gueule"."
Si tel est le cas il s'agit de menaces.

Par **Sliter 50**, le **05/12/2018 à 18:08**

Alors c'Est plus grave ?

Par **morobar**, le **05/12/2018 à 18:17**

Il va falloir que le coach "sportif" démontre la corrélation de son état de santé avec la grossièreté de vos propos.

Il ne faut pas prendre les procureurs pour des crétins, sauf si manifestement vous êtes champion du monde de boxe ou de Karaté, pour croire que de simples grossièretés vont justifier la suite exposée.

Mais le risque n'est pas nul.

Par **Sliter 50**, le **05/12/2018 à 18:30**

Après je reconnais ma faute a mes yeux elle est inqualifiable mais a aucun moment j'avais l'attention de le frapper

Je me justifierai avec mes arguments

On verra bien ce que cela va donner

Par **amajuris**, le **05/12/2018 à 18:54**

au vu de l'actualité sur les violences exercées sur du personnel éducatif, je ne suis pas certain que l'affaire soit classée sans suite, je suis quand même surpris que la police n'ait pas découragé le coach de déposer une plainte.
il y a peut-être des témoins.

Par **Sliter 50**, le **05/12/2018 à 19:00**

Bien entendu il a déposé une plainte

Puisque le président du club en a informé ma conjointe de plus présence de témoins

C'est pour cela que je pose la question

Après c'est tu verbal ?

Mon interrogation c'est la sanction ?

Par **amajuris**, le **05/12/2018 à 19:06**

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/menaces-injures-quel-fondement-poursuivre-1653.htm>

Par **Lag0**, le **06/12/2018** à **06:57**

Bonjour,

[citation]Mon interrogation c'est la sanction ?[/citation]

Amende de 450€ max et peut-être des dommages et intérêt si la "victime" peut démontrer un préjudice...